

**CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES  
ELEVES DU LYCEE JEAN ROSE**

STATUT	PRESTATION	ELEVES DU LYCEE JEAN ROSE	
		UFA	FOYER
INTERNE Forfait libre (a)	Hébergement 4 nuits (L.M.M.J.) avec restauration petit dej. + diner	3 596 € *	5 422 € *
INTERNE Forfait libre (a)	Hébergement 5 nuits (D.L.M.M.J.) avec restauration petit dej. + diner (nuit du dimanche soir sans diner)	4 053 € *	5 877 € *

(a) Pour les internes au forfait libre, le déjeuner n'est pas compris dans la prestation annuelle. Les internes doivent créditer leur carte pour les déjeuners et les pauses cafet'.

(\*) Les montants des frais d'internat pourront être révisés en raison de la conjoncture géopolitique et énergétique

**INTERNAT – HEBERGEMENT :**

Ce tarif comprend toutes les activités proposées le soir, le mercredi et le soutien scolaire dans le cadre de l'internat.

Au moment de l'inscription : un chèque obligatoire de réservation (déduit de la facture envoyée en octobre et encaissé le 5 juillet) de 500 € sera demandé et non remboursé en cas d'annulation après le 5 juillet 2024. Lors de l'entrée à l'internat : une caution de 120 € (non encaissée) sera déposée pour couvrir les éventuelles dégradations des locaux. Elle sera restituée en fin d'année scolaire.

**FAMILLES RESIDANT HORS DU TERRITOIRE NATIONAL :**

Paiement obligatoire en une seule fois. Le chèque est remis le jour de l'inscription et sera encaissé immédiatement. L'inscription ne devient définitive qu'au jour où le chèque est effectivement crédité.

**TARIFS 2024/2025**